



Commune de Bénesse-lès-Dax

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Cadre Budgétaire

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le contexte général de 2023 est marqué par une inflation particulièrement élevée due au contexte international.

En dépenses, une hausse des dépenses de personnel, a lieu avec la revalorisation du point d'indice et l'augmentation subie des coûts du traitement des déchets avec une hausse de la contribution au SITCOM (+ 17%)

En recettes, une revalorisation des bases fiscales à 7,1% contre 3,4 % en 2022.

Présentation du budget principal de la commune de Bénesse-lès-Dax

Le budget 2023 de Bénesse-lès-Dax prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'exercice tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour faire face à ces dépenses, mais également aux conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, à la diminution de la DGF, à l'augmentation du FPIC, à la mise en œuvre de normes sanitaires nécessaires mais coûteuses...

Bien que nous manquions de visibilité dans cette période où les réformes fiscales s'ajoutent aux bouleversements apportés par la crise sanitaire, Monsieur le Maire souhaite maintenir la dynamique lancée en 2021, poursuivre son soutien à la reprise et maintenir ses prévisions d'investissement.

L'équilibre est atteint, selon les conditions suivantes :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement et à la révision de certaines charges de gestion courante et autres charges financières dues à la courbe de la dette
- Un programme d'investissement centré sur le projet de la Mairie qui met en œuvre le programme municipal
- La recherche systématique de subventions pour l'ensemble des programmes d'investissement ;
- Le maintien d'un niveau d'épargne nette satisfaisant, malgré l'augmentation du FPIC et la diminution de la DGF.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2022 s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	562 525,01	562 525,01
Investissement	744 239,67	744 239,67
Total	1 306 764,68	1 306 764,68

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

La section de fonctionnement du Budget Primitif 2023 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **562 525,01** euros.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2023 s'élèvent à **562 525,01** euros dont **404 013,34** euros de dépenses réelles et **158 511,67** euros de dépenses d'ordre qui ne donnent pas lieu à décaissement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023	
011 Charges à caractère général	214 566,12
012 Charges de personnel	82 366,00
014 Atténuations de produits	35 500,00
65 Autres charges de gestion courante	54 736,29
66 Charges financières	15 444,93
68 Dotations aux amortissements	1 400,00
Réel	404 013,34
023 virement	158 511,67
TOTAL	562 525,01

Chapitre 011- les charges à caractère général :

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés			2022	2023
011	Charges à Caractère général	155 480,87	214 566,12	38	%

Les inscriptions budgétaires sont en augmentation de 38 % par rapport au budget 2022.

Chapitre 012- les charges de personnel :

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés			2022	2023
012	Frais Personnel	94 547,84	82 366,00	-12,90	%

Les dépenses de personnel 2023 sont estimées à **82366,00** euros, soit une **diminution** de **12.9%** par rapport au budget total de 2022.

[Chapitre 014 – atténuations de produits :](#)

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés			2022	2023
014	Atténuations de produit	36 070,00	35 500,00	-1,6	%

Attribution de compensation négative de 34 414,47 euros en faveur de l'agglomération du Grand-Dax, fonds FPIC 1 085,53 euros.

[Chapitre 65- les charges de gestion courante :](#)

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés			2022	2023
65	Autres Charges de gestion courante	48 335,29	54 736,29	15,6	%

Sont notamment comptabilisés dans ce chapitre les versements aux organismes extérieurs (Service Départemental d'Incendie et de Secours, Centre Communal d'Action Sociale...), les subventions aux associations ou encore les indemnités des élus.

Ce poste de dépenses est en augmentation par rapport à l'enveloppe des crédits ouverts en 2022 et s'élèvera à **54 736,29** euros. Est prévue la subvention d'équilibre versée au CCAS afin de se réajuster par rapport au réalisé de 2022. En ce qui concerne les subventions attribuées par la commune aux associations, l'enveloppe répartie sera maintenue au niveau de 2022 à savoir **4.425,00** euros.

[Chapitre 66 – les charges financières :](#)

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés			2022	2023
66	Charges Financières	5 085,00	15 444,93	203,7	%

Les charges financières liées au remboursement des intérêts de la dette seront en **augmentation** en 2023.

L'inscription budgétaire des charges financières prévues s'élève à **15 444,93** euros.

L'augmentation des intérêts provient d'une part des emprunts en cours et d'autre part d'une provision pour les frais liés à l'emprunt relais de la Mairie.

[Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :](#)

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2022	2023	2022/2023	
68	Dotations aux provisions	1 400,00	1.400,00	0	%

Les dotations aux provisions, ici dotations aux dépréciations des actifs circulants, concernent des impayés de loyers pour lesquels un risque de non-recouvrement est fortement probable.

[Les dépenses d'ordre :](#)

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2022	2023	2022/2023	
042	Opérations d'ordre (amortissements subventions)	605,51	605,51	0	%
023	Virement à la section d'investissement	52 876,00	158 511,67	66,7	%

- Chapitre 042 : Ce sont des opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et d'investissement qui ne donnent pas lieu à décaissement. Ici, les amortissements sont obligatoires car les travaux réalisés par le Sydec sont comptablement assimilés à une subvention.
- Chapitre 023: Le virement à la section d'investissement est de l'autofinancement destiné à rembourser le capital de la dette et à financer les opérations mais ne donne pas lieu à une réalisation.

[2. Les Recettes de fonctionnement](#)

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2023 s'élèvent à **562 525,01** euros dont **404 013,34** euros de recettes réelles.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023	
70 Produits des services	617,00
73 Impôts et taxes	25 931,00
731 Impositions directes	240 573,00
74 Dotations et participations	125 451,00
75 Autres produits de gestion courante	28 000,00
76 Produits financiers	9,93
Réel	420 581,93
002 Excédent de fonctionnement	141 943,08
TOTAL	562 525,01

Chapitre 70 – les produits des services :

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2022	2023	2022/2023	
70	Produits de Gestion courante	450,00	617,00	37,1	%

Les produits des services et du domaine sont estimés prudemment. Les recettes du chapitre correspondant (chapitre 70) représenteront **617** euros, en **augmentation** par rapport à 2022.

Chapitre 73 – Les impôts et taxes :

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2022	2023	2022/2023	
73	Impôts et Taxes	45 486,00	25 931,00	-43	%
731	Impositions directes	148 000,00	240573,00	62,5	%

Ce chapitre augmente a été modifié en fonction de la M57.

Les autres recettes fiscales de la commune sont estimées à un niveau proche de celui des années précédentes :

- Attribution de compensation qui en 2022 intègrera le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire et des Fonds de Péréquation pour un montant total de **25 931,00** euros
- Taxes additionnelles sur les droits de mutation pour **25.000,00** euros
- Impôts directs locaux pour **201 589,00 euros**

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés	2022	2023	2022/2023	
74	Dotations, Subventions et participations	70 918,00	125 451,00	76,9	%

La dotation forfaitaire s'élève à **46 775,00** euros (son montant définitif dépendra de l'évolution de la population de la commune au 1^{er} janvier 2023), la dotation de solidarité rurale à **12.558,00** euros et la dotation nationale de péréquation à **5 666,00** euros.

Les allocations compensatrices sont attendues à hauteur de **2 168,00** euros.

[Chapitre 75 – Autres produits de gestion :](#)

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés			2022	2023
75	Autres Produits de Gestion	23.800,00	28 000,00	17,6	%

Il s'agit du produit de revenus des immeubles pour la commune dont le montant est estimé à **28 000,00** euros.

[Chapitre 76 – Produits financiers :](#)

Comptes		BUDGET TOTAL	BUDGET PRIMITIF	Variation	
Chap	Libellés			2022	2023
76	Produits financiers	9,93	9,93	0	%

Il s'agit des d'intérêts des parts sociales.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2023

La section d'investissement du Budget Primitif 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **744 239,67** euros.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	
016 Capital des emprunts	22 790,14
	22 790,14
204 Subventions moulin	71 000,00
Future mairie	460 110,00
Mémorial	23 000,00
Mobilier mairie	40 000,00
Parking accessibilité	25 000,00
Salle polyvalente	17 000,00
Espaces Verts	10 000,00
Réseau VRD mairie	25 000,00
Aire de jeux Lesplaces	5 000,00
Atelier municipal	8 000,00
	684 110,00
002 Déficit	37339,53
TOTAL	744 239,67

1. Les Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme (684 110,00 euros)

Le remboursement en capital de la dette

L'inscription budgétaire pour le remboursement en capital de la dette s'élève cette année à **22.790,14** euros.

2. Les Recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement sera quant à lui assuré par les recettes du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour **4 487,00** euros, les taxes d'urbanisme pour **13 731** euros et **6100,00** euros de DETR et ONACVG pour le Mémorial.

Les subventions au titre de la DETR, FEC, Fonds de concours agglomération et transition énergétique pour **160 110,00 euros**.

Un emprunt d'équilibre sera inscrit à hauteur de **200 000,00** euros. Cet emprunt sera minoré par de l'autofinancement et le niveau des subventions.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023	
10 Dotations	218 218,00
13 Subventions	160 110,00
16 Emprunts et dettes assimilés	201 300,00
	579 628,00
Mémorial	6 100,00
021 Virement	158 511,67
TOTAL	744 239,67

Conclusion :

En conclusion, le budget 2023 est un budget prudent qui a pour objectif de préserver la bonne santé financière de la commune en ménageant notamment ses capacités d'investissements tout en entamant la réalisation du projet de mandat de l'équipe municipale.

L'aménagement de la Mairie représente la part la plus importante de l'investissement à hauteur de 460 110 €TTC. Une subvention d'équilibre de 71 000€ attribuée au budget annexe du moulin.